

## **Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola**

### **REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS**

Modifié en Conseil d'Administration du **25/09/2020**

L'association de territoire familles rurales d'à Coola organise un accueil de loisirs durant les vacances scolaire.

L'accueil sera ouvert au pôle scolaire de la vallée de la Coole situé sur la commune de Nuisement sur Coole, une semaine pendant les petites vacances scolaires (sauf décembre) et 4 semaines en juillet ; un autre site sera ouvert pendant 4 semaines au mois de juillet à Faux-Vésigneul. Il accueillera des enfants de 3 à 14 ans.



#### **Les horaires :**

Nuisement sur Coole (été et vacances scolaires) et Faux Vésigneul (été) :

L'accueil est ouvert dès 7H30 jusqu'à 18h.

De 9H à 12H : animation par l'équipe d'encadrement

De 12H à 13H30 : temps du repas

De 13H30 à 17H : animation par l'équipe d'encadrement

De 17H à 18H : départ échelonné

**A partir de 18h00, chaque quart d'heure commencé sera facturé 5€.**

Tous les enfants devront être présents à 9H pour démarrer les activités.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine arriveront à 13H30.

Les enfants peuvent quitter le centre dès 17H.

Si l'enfant quitte le centre avant 17h une décharge de responsabilité sera à remplir auprès de la direction.

Le respect des horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs est indispensable pour son bon fonctionnement.



#### **Inscriptions et modifications des petites et grandes vacances :**

**Les inscriptions sont à réaliser de préférence lors des dates d'inscription notées sur les plaquettes et par mail : [atcoola@hotmail.com](mailto:atcoola@hotmail.com). L'inscription sera validée après règlement.**

Attention à respecter les dates d'inscriptions. Les inscriptions hors délai seront accordées sous réserve de place disponible.

#### **Modifications :**

- **Pour les petites vacances :** Toute modification doit être signalée par écrit (mail) et devra se faire au plus tard le jeudi midi précédent. Tout changement hors délai entraînera le paiement de la journée sauf si certificat médical. Le tarif de la cantine sera conservé.

- **Pour les grandes vacances :** Toute modification doit être signalée par écrit (mail).

Pour les inscriptions annulées entre un mois et quinze jours avant le début de l'accueil, l'association conserve 20€ d'arrhes par semaine. Les inscriptions annulées moins de 15 jours avant le début de l'accueil feront l'objet de facturation entière (sauf cas exceptionnel ou certificat médical non antité). Les modifications de cantine se font au plus tard le lundi de la semaine précédente. Tout changement hors délai entraînera le paiement des repas.



### **Le règlement :**

**Le règlement est à fournir à l'inscription**, une facture sera éditée le dernier jour d'accueil de l'enfant.

Possibilité de faire plusieurs règlements. Toute semaine commencée est due. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence (sauf cas exceptionnel ou certificat médical non antidaté). Le montant du remboursement sera en fonction du nombre de jours d'absence précisé sur le certificat médical, du délai de prévenance.

Une attestation de paiement pourra être fournie à la demande. Cette dernière est à retirer auprès de la direction ou d'un membre de l'association.

Moyens de paiements acceptés : chèque, CESU, ANCV, espèce.



### **Les repas :**

Possibilité de restauration au centre, les repas sont fournis par un traiteur.

Tout repas commandé et non décommandé hors délais sera facturé.

Les goûters sont fournis par l'association.



### **Points divers :**

Les enfants de 3 à 7 ans doivent **obligatoirement être accompagnés** jusqu'à la salle ; à la sortie, l'enfant est confié à ses parents ou à la personne désignée par les parents.

Il est souhaitable que les parents de tous les enfants rencontrent de temps en temps les animateurs.

Pour les enfants faisant la sieste, les parents devront prévoir un drap ou un sac de couchage marqué au nom de l'enfant. Nous vous conseillons fortement de marquer le nom de vos enfants sur les gilets, vestes, casquettes, K-ways... afin de pouvoir au maximum les rendre à leurs propriétaires à la fin du centre.

Les enfants participeront obligatoirement à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du projet pédagogique. Une participation financière pour les sorties pourra être demandée aux familles.

Les parents devront éviter de confier des objets de valeur aux enfants ; l'association ne sera pas tenue responsable d'éventuels vols, pertes ou dégradations.

Les enfants seront amenés à pratiquer des activités manuelles ou des activités sportives. Les parents devront les habiller en conséquence : tablier pour la peinture, tenue de pluie, chapeau, crème solaire, anti-moustique...

En cas de traitement médicamenteux, les parents doivent prévenir la direction. Les médicaments, pour être administrés, devront être :

- dans leur emballage d'origine avec le nom de l'enfant
- accompagnés de l'ordonnance et de la notice d'utilisation.

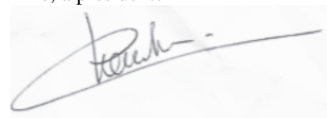
Durant le centre, un affichage sera mis en place pour informer les parents de l'actualité, des consignes en vue d'une éventuelle sortie, des besoins d'accompagnements... Nous vous invitons vivement à en prendre connaissance régulièrement.

NB : Ce document est susceptible d'être modifié si besoin en fonction des changements pouvant intervenir au sein de la structure.

La direction,

Les membres de l'association,

Po, la présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Po', written over a light-colored rectangular background.